

COMMUNIQUE AUX PORTEURS DE PARTS DU FIP FRANCE ALTO 2

Objet : Liquidation du FIP FRANCE ALTO 2

Vous comptez parmi les porteurs de parts du FIP FRANCE ALTO 2, constitué en 2006.

Le FIP FRANCE ALTO 2 a été créé pour une durée de 9 ans à compter de sa constitution et prorogeable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion. Nous nous approchons de la fin de vie du fonds et avons réalisé 3 distributions partielles d'un montant total de 90 euros (*) par part A en 2014, 2015 et 2016.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été complètement finalisée, ALTO INVEST a décidé, avec l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers, de procéder à la dissolution du FIP et à l'ouverture des opérations de liquidation à partir du 1er janvier 2017.

Au 30 décembre 2016, deux participations cotées figurent encore dans le portefeuille du FIP France ALTO 2. Alto Invest a engagé le processus de cession des actions de ces participations et vous tiendra informée des étapes de leur cession.

Le FIP FRANCE ALTO 2 sera maintenu actif jusqu'au 3 novembre 2018 au plus tard, pour lui permettre de distribuer l'intégralité des sommes revenant aux porteurs de parts au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds.

Nous vous informons également par ce communiqué que, conformément à la réglementation, le rachat des parts n'est plus possible à compter de l'entrée en période de liquidation du FIP.

Nous nous tenons bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire en nos cordiales salutations.

Jean-François PAUMELLE
Directeur Général Délégué

(*) 40 euros en octobre 2014, 30 euros en octobre 2015, 20 euros en décembre 2016.